

LE P'TIT MILLIÉRAIN

Bulletin Décembre 2021



Sommaire

Edito du Maire

Vie de la commune

Vie de l'école

Divertissements

Informations

Commissions extra municipales

Etat civil

Edito du Maire

Ce nouveau bulletin municipal vous parvient alors que la crise sanitaire connaît un nouveau regain. Elle nous contraint à modifier nos modes de vie, mais elle ne doit pas nous empêcher de garder des perspectives positives pour les mois à venir.

La vie de la commune s'en trouve impactée, le dernier exemple en date étant l'annulation de ce moment de convivialité qu'est le repas des anciens du village. Il sera reporté au printemps, dès que la situation sanitaire le permettra.

Le conseil municipal poursuit les objectifs qu'il s'est assigné: la mise à niveau des équipements publics, la transition environnementale et le vivre ensemble.

Les études portant sur la réfection de l'école ont avancé, la prochaine phase est la recherche de financements de nos partenaires pour rendre possible cette opération. Une des difficultés rencontrées pour mener à bien cette restructuration est la nécessité de trouver des locaux pour accueillir provisoirement les quatre classes. Plutôt que de louer des bungalows, les élus s'interrogent sur la réalisation d'un bâtiment pouvant être réutilisé ensuite pour l'accueil d'autres services.

Un autre dossier important est l'extension du local des services techniques, qui n'est aujourd'hui plus en adéquation avec les besoins. Ces projets ne verront vraisemblablement le jour que dans la deuxième partie de la mandature, à partir de 2024.

La chaudière bois installée en 1999 donne des signes de faiblesse et la capacité du silo est insuffisante pour stocker le combustible. Les études se terminent dans la perspective de la remplacer par un nouvel équipement en 2022-2023, sans recourir aux énergies fossiles en ce qui concerne la chaudière de secours.

Enfin, de nombreux citoyens se mobilisent pour créer un tiers lieu susceptible de proposer des activités réunissant les milliérains.

En cette fin d'année, je vous souhaite, au nom du conseil municipal, de passer de bonnes fêtes en restant en bonne santé.

André Vairetto

VIE DE LA COMMUNE

CONSEIL MUNICIPAL PARTICIPATIF



Regroupant des personnes souhaitant s'intéresser à la vie de la commune, le conseil municipal participatif s'est réuni à deux reprises cette année.

La dizaine de participants a adopté la charte de fonctionnement et a écouté la chargée de mission "collectivités territoriales" de la Direction Générale des Finances Publiques, présenter une étude financière du budget communal. Pierre Rat-Patron, conseiller municipal, leur a expliqués le maillage des sentiers pédestres sur la commune.

Le thème de la prochaine rencontre sera la gestion du réseau d'eau potable par Arlysère.

La possibilité d'intégrer au conseil municipal participatif est encore ouverte. Si vous êtes intéressé, prenez contact avec la mairie.

VOIRIE

La commune doit assurer l'entretien d'un linéaire de route très long (32 km).

Cette année encore, des travaux d'emplois partiels ont été réalisés pour un montant de 24 000€ permettant de combler les fissures de la chaussée et d'éviter l'infiltration de l'eau.

En investissement 60 000€ ont été dépensés pour des travaux de drainage et de réfection de chaussées sur des tronçons des routes de Moncoutin et du Pommarey.



VIE DE LA COMMUNE

CHAUFFERIE BOIS ET RÉSEAU DE CHALEUR

Afin de valoriser une ressource locale et de promouvoir les énergies renouvelables, la commune a installé en 1999, une chaufferie bois et un réseau de chaleur desservant une cinquantaine de logements, et les bâtiments publics : mairie, école, salle des fêtes, presbytère.

L'installation se compose d'une chaudière à bois d'une puissance de 300 kw, et d'une chaudière à fioul permettant de faire l'appoint pendant les jours les plus froids.

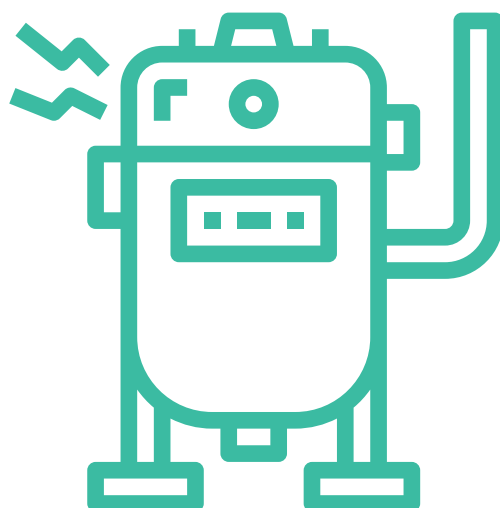
Le réseau de chaleur, qui a fait l'objet d'une extension en 2014, a une longueur totale d'environ 600 mètres.

Les 2 tubes (aller-retour) sont protégés par un isolant permettant à l'eau chaude qu'ils transportent d'alimenter chacun des bâtiments reliés. Le combustible bois utilisé est de la plaquette provenant de l'entreprise Savoie Pan.

La chaudière donne aujourd'hui des signes de faiblesse par des temps de montée en température plus longs, des difficultés à maintenir la température de consigne en période froide et des besoins de nettoyage du foyer plus fréquents. Enfin le silo de stockage a une capacité insuffisante nécessitant des transports plus nombreux pour l'alimenter.

La commune a donc engagé des études pour un **renouvellement de l'installation**. Le conseil municipal a fait le choix de ne plus recourir aux énergies fossiles pour l'appoint. La solution adoptée est la **mise en place de deux chaudières bois** déchiqueté de 120 kw et d'une chaudière bois granulé de 240 kw pour l'appoint. Le silo sera agrandi et le réseau de chaleur étendu pour la desserte de nouveaux bâtiments. Le montant de l'opération est estimé à 470 000€.

Des demandes de subventions ont été déposées auprès de l'état, de l'ADEME, de la région et du département. La réalisation de l'opération interviendra dès que les accompagnements financiers sollicités auront abouti.



VIE DE LA COMMUNE

DEJECTIONS CANINES

Un problème citoyen

Déjection canine: propriétaires de chien, respectons et gardons nos villes propres. Dans toutes les municipalités la loi impose de ramasser les crottes de son chien. C'est une règle élémentaire de savoir-vivre, un devoir citoyen.

Ramasser, ce n'est pas s'abaisser.

C'est une preuve de civisme avec une dimension morale. Un geste citoyen, un geste simple, faire disparaître les crottes de chien !

Qui n'a pas un jour protesté dans les lieux publics, les espaces verts, lorsque cherchant un petit coin de verdure pour un pique-nique ou simplement s'asseoir et se détendre, de devoir faire du slalom entre les excréments ?

Rien de plus insupportable, sans parler des odeurs !

Tous les lieux publics que nous partageons devraient être propres.

Quelques chiffres : Environ 30 % des français possèdent un chien, cela représente une population canine de plus de 9 millions d'individus dont 60 % vivent en ville ou en agglomération.

Nous devons être sensibles à la propreté de nos animaux, nous en sommes responsables.

Respectons, dans la mesure du possible l'espace et les lieux que nous partageons. Ramasser les crottes de son chien, la loi l'impose !

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures et les liquides insalubres.

Par conséquent, **le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe.(minimum 35€)**



VIE DE LA COMMUNE

LA BOULANGERIE



BIENVENUE AUX SAVEURS D'AUREOTIN

Mercredi 1er Décembre, Mr et Mme Giraud, les nouveaux propriétaires savoyards ont rouvert les portes de la boulangerie du village après quelques rénovations et agencements.

Ils ont accueilli leurs clients accompagnés du Père Noël et en proposant des dégustations de leurs produits.

Les Saveurs d'Auréotin, baptisé ainsi par rapport à leurs 3 enfants Auriane, Léo et Corentin, vont proposer une large variété de pains et pâtisseries maisons, de la viennoiserie, du snacking (pizza, quiche, croque-monsieur et sandwiches sur demande)...

Leur spécialité: la baguette d'Auréotin faite de graines de tournesol, thym et lin.

Vous aurez la possibilité de commander des gâteaux d'anniversaire personnalisés.

Pour les fêtes, ils vous proposent des bûches maisons crème au beurre ou mousse avec différents parfums (royale, framboise, exotique, fraise/rhubarbe, ...), du pain d'épice, du pain à la châtaigne, ...

Horaires d'ouverture: de 5h à 13h et de 15h à 19h30

Fermé le jeudi et le dimanche après-midi

Facebook: Les Saveurs d'Auréotin

Contact: 0479899857

VIE DE LA COMMUNE

BRUITS DE VOISINAGE

Nous savons tous combien il est difficile de devoir supporter les bruits insoutenables et intempestifs d'un voisin tapageur... Vous-même peut-être veillez-vous scrupuleusement à ne pas faire trop de bruit pour respecter la tranquillité des autres ?

Selon l'arrêté préfectoral du 9 janvier 1997, portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de Savoie,

art. 1 : Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit, de jour comme de nuit.

(...)

Propriétés privées

art.8 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

art.9 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires indiqués ci-contre.

art.10 : Les éléments et équipements des bâtiments doivent être maintenus en bon état, de manière à ce qu'aucune diminution anormale des performances acoustiques n'apparaisse dans le temps; le même objectif doit être appliqué à leur remplacement.

Les travaux ou aménagements, quels qu'ils soient, effectués dans les bâtiments ne doivent pas avoir pour effet de diminuer sensiblement les caractéristiques initiales d'isolation acoustique des parois. Toutes précautions doivent être prises pour limiter le bruit lors de l'installation de nouveaux équipements individuels ou collectifs dans les bâtiments.

Les mesures seront effectuées conformément aux dispositions de la norme française NF-S-31057, concernant la vérification de la qualité acoustique des bâtiments.

art. 11 : Les propriétaires ou utilisateurs de piscines sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations en fonctionnement ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains

LES JOURS
OUVRABLES :
DE 8H30 À 12H,
ET DE 14H À
19H30.
LES SAMEDIS :
DE 9H À 12H, ET
DE 15H À 19H.
LES
DIMANCHES ET
JOURS FÉRIÉS :
DE 10H À 12H.



VIE DE LA COMMUNE

ACNDAA

Association Contre les Nuisances et le Développement de l'Aérodrome d'Albertville

L'objet de l'ACNDAA

« Cette association, à but non lucratif, a pour objet de défendre les intérêts des citoyens, en agissant pour la préservation de leur environnement, leur santé, leur sécurité et leur patrimoine, affectés par les nuisances générées par les activités de l'aérodrome d'Albertville, quelles que soient leur source ou leur provenance »



Les objectifs de l'ACNDAA

- **Baisse des nuisances sonores**

Faire prendre en compte par les responsables et les usagers de l'aérodrome (privés ou publics) les nouvelles nuisances sonores générées par l'augmentation du trafic constatée depuis 2019.

- **Protection de l'environnement**

Instaurer des contrôles réguliers sur les zones d'intervention des aéronefs afin d'assurer la préservation de l'environnement et la sécurité sanitaire des habitants.

- **Sécurité des riverains**

Face aux nombreux accidents survenus en Savoie, appréhender les risques et les impacts d'une chute d'aéronef sur le bassin.

- **Impacts économiques**

Objectiver les conséquences économiques de l'activité de l'aérodrome sur l'équilibre de l'ensemble des activités économiques du bassin (patrimoniales, touristiques, professionnelles, commerciales...).

- **Transparence accrue**

Pouvoir dialoguer avec les acteurs parties prenantes de l'aérodrome, en toute transparence, de leurs décisions, orientations et projets.

Si vous souhaitez adhérer à l'ACNDAA, contactez-nous :

par mail : acndaa@gmail.com

par voie postale : 1 place du 11 novembre 1918

73460 Notre Dame des Millières

VIE DE LA COMMUNE

Le FABULIEU : venez exprimer vos envies
et construire avec nous
cet espace de faire ensemble !

DATE À RETENIR

SAMEDI 8 JANVIER 10H

CAFÉ DE LA BONNE ANNÉE DEVANT LA CURE



QU'EST-CE QU'UN
TIERS LIEU ?

UN TIERS LIEU EST
UN LIEU DE
DÉVELOPPEMENT
D'INITIATIVES
CITOYENNES ET
LOCALES.

C'EST ÉGALEMENT
UN LIEU DE
PARTAGE ET DE
FAIRE ENSEMBLE.

LES TIERS LIEU
PEUVENT ÊTRE :
DES CAFÉS
ASSOCIATIFS, DES
COOPÉRATIVES
D'ACHATS, DES
ATELIERS
PARTAGÉS,
ATELIERS DE
LOISIRS, ESPACES
DE COWORKING.

A Notre Dame des Millières, le tiers lieu, baptisé le "**Fabulieu**", s'installe dans la cure. Nous souhaitons créer un espace de rencontre, de vie et de partage, en proposant un programme d'ateliers et d'activités, initiés par les habitants du village.

Ci dessous les thématiques émergentes, à enrichir avec vos idées !

Environnement, patrimoine et histoire : randonnées, généalogie, entretien et aménagement des chemins.

Culture et jeux : activités pour les jeunes (babyfoot, ping pong), soirées jeux de société, soirées concerts, soirées cinéma (vidéoprojecteur), scènes ouvertes.

Activités du café/bar associatif : permanences, apéros / repas partagés, temps d'échanges et de rencontres, aménagement/ déco.

Activités manuelles

·Réparation vélo, auto, atelier cuisine, atelier couture, atelier tricot, loisirs créatifs.

Activités de l'esprit : café philo, cercle de lecture, conversations en anglais, soutien en informatique, initiation à la guitare.

Activités solidaires, animations, fêtes (événementiels) : dons, trocs, surplus de potager, bourse aux skis, vide grenier, prêts de matériel, fête du village, AMAP.

Si vous êtes intéressés pour partager vos compétences, pour partager des moments conviviaux et vous impliquer dans votre commune, n'hésitez pas à nous contacter, en précisant quelles thématiques vous intéresseraient.
fabulieu@gmail.com ou en vous adressant à la mairie.

VIE DE LA COMMUNE

LES PLANTES INVASIVES

LA RENOUEE DU JAPON

Elle constitue aujourd'hui dans le monde entier une menace pour la biodiversité. On peut facilement reconnaître la renouée du Japon avec : ses grandes tiges creuses, vertes ponctuées de rouge, hautes de 3 à 5 mètres, ses larges feuilles d'un vert franc et ses tiges creuses, ses grappes de petites fleurs blanches à jaune pâle en été.

Ces « tactiques » particulièrement efficaces ont des conséquences lourdes pour notre environnement. En premier lieu, la renouée du Japon élimine toute concurrence végétale et prive ainsi la faune locale de son habitat naturel. Par ailleurs, très présente en bordure de cours d'eau, elle accélère l'érosion des berges. Enfin, elle uniformise les paysages, entraîne des problèmes de visibilité et empêche toute activité humaine dans les milieux qu'elle colonise (promenade, baignade, pêche, etc.).

Plusieurs démarches contre cette colonisation Les méthodes les plus efficaces restent la prévention et la vigilance : il faut protéger les secteurs qui n'ont pas encore été colonisés.

▷ Secteurs non colonisés

Ouvrir l'œil

À l'état de jeune pousse, la renouée n'est pas toujours facile à identifier, surtout au milieu d'autres plantes. Pourtant il est essentiel de la repérer le plus tôt possible. Elle se développe très vite et au-delà d'un certain stade de colonisation, il deviendra quasiment impossible d'en venir à bout.

Occuper le terrain

La renouée du Japon colonise d'abord les terrains à nu et les milieux perturbés (chantiers de construction ou friches par exemple). Pour la concurrencer, il faut que la végétation soit dense et vigoureuse. Alors, dans vos jardins, choisissez des espèces adaptées aux conditions locales (sol, climat, etc.).

Éviter le "colportage"

La renouée colonise les milieux avec une vitalité redoutable : un centimètre de rhizome suffit ! La priorité, c'est donc d'éviter de la disperser, même accidentellement. Par exemple, en sortant d'une zone contaminée, inspectez bien le matériel, les roues des véhicules : un morceau de renouée peut s'y cacher...

▷ Secteurs colonisés : petites surfaces

Faucher régulièrement

Pour éviter l'expansion de la renouée, on peut la couper manuellement ou la faucher à la débroussailleuse régulièrement, de mi-avril à mi-octobre. Les déchets de coupe doivent être séchés sur place ou sur une surface imperméable et éloignés des bordures de cours d'eau. Le pâturage est également possible en début de végétation. Ces actions nécessitent d'être répétées pendant plusieurs années.

▷ Secteurs colonisés : grandes surfaces

Évaluer les enjeux et les impacts

Lorsque la colonisation a gagné des espaces relativement étendus, les méthodes évoquées plus haut peuvent vite devenir lourdes à mettre en œuvre. En dressant un état des lieux détaillé (sensibilité des milieux environnants, risques de propagation, etc.), vous pourrez ajuster l'ampleur de vos actions en fonction de leur utilité.

Surveiller et contenir l'expansion

Parfois, si l'envahissement est trop dense et/ou la surface à couvrir trop étendue, il n'y a plus de possibilité d'élimination du massif de renouées lui-même. Dans ce cas, l'enjeu principal est de contenir la colonisation par la fauche des plants de renouée en limites de massifs.

Bon à savoir

Ne compostez pas les déchets verts issus d'actions de gestion de renouées asiatiques, au risque de la propager. De nombreuses déchèteries n'acceptent pas les déchets de renouées. Aussi, le Département réalise une étude sur le compostage industriel afin de savoir si cette plante peut être acceptée en déchèterie.

Les actions menées par le Département

Veille : suivi du cadre législatif, connaissance des pratiques

Sensibilisation : réunions d'information

Gestion : entretien et surveillance du réseau routier sur 3 200 km

Formation et assistance technique : en interne et auprès des collectivités



VIE DE LA COMMUNE

L'UTILISATION SALLE DES FETES

Petit Rappel sur la bonne utilisation de la salle des fêtes:

La salle des fêtes est très utilisée par les associations ainsi que les particuliers. Les activités s'y succèdent sans possibilité d'intervention des agents communaux régulièrement. De ce fait, un minimum d'entretien doit être effectué par tout le monde afin de laisser les équipements dans un bon état. (ménage, toilettes, aération...)

D'autre part les consignes liées au COVID 19 sont toujours d'actualité :

Vérification du pass-sanitaire, mise à disposition de gel hydro alcoolique, port du masque, distanciation, aération régulière.

Nous comptons sur la responsabilité de chacun !

La salle de fêtes peut être louée (sous réserve de disponibilité) pour des mariages, fêtes, anniversaires, salons, formations, stages,

Contactez-nous pour connaître les dates disponibles.

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES –
Délibération du 24 juin 2019

Prix en Euros au 1^{er} août 2019

UTILISATEUR :		
DOMICILIÉ SUR LA COMMUNE		
	Montant de la location	Verres et Assiettes
Manifestation à caractère familial	350 €	<u>gratuit</u>
Associations de la Commune <i>Repas dansant, concours de belote, loto, expositions</i>	175 €	<u>gratuit</u>
La salle est mise à disposition gratuitement pour une manifestation dans l'année par association		
UTILISATEUR :		
EXTÉRIEUR A LA COMMUNE		
Location aux associations : - Repas dansant – Bal sur invitation - Concours de belote – Loto - Exposition avec vente d'articles divers -Assemblée générale Associations : <u>la journée</u>	700 € 150 €	Verres : 50 € Vaisselle et Verres : 80 €
CAUTION location de la salle des fêtes	800 €	
CAUTION verres + assiettes	300 €	
Sacs poubelles 100 litres	10 €	

Assurance obligatoire

VIE DE L'ECOLE



L'APE

Chaque année, les élèves de l'école bénéficient de nombreuses sorties, cycles sportifs ou interventions culturelles. Ces activités sont en partie financées par l'Association des Parents d'Elèves, grâce à des actions mises en place tout au long de l'année. Ces actions peuvent prendre la forme de vente diverses (photos de classe, panettones, fromages, fleurs) ou d'événements (loto, soirées à thème, marché de Noël, course de caisses à savon.)

L'an dernier, la crise sanitaire n'a pas permis l'organisation d'événements festifs, c'est pourquoi, la situation sanitaire le permettant, le nouveau bureau a souhaité organiser un boum d'Halloween durant les dernières vacances de Toussaint. Cet événement a été un réel succès: les enfants ont pu participer à divers ateliers, écouter des contes et terminer cette journée en se déchainant sur la piste de danse.

Les membres du bureau tiennent une fois de plus à remercier les bénévoles qui répondent présents à chaque événement.

MARCHE DE NOEL

Un marché de Noël sera organisé par l'APE le **dimanche 12 décembre** prochain, devant l'Eglise.

Vous pourrez venir déguster huitres, foie gras et saumon dès 10h30.

Divers exposants seront présents tout au long de la journée pour vous permettre de peaufiner (ou commencer) vos achats de Noël. Vous pourrez également vous réchauffer avec un bon verre de vin ou de chocolat chaud.

Dès 13h30, les enfants qui le souhaitent auront l'occasion de profiter d'une balade en calèche, d'écrire et de poster leur lettre au père Noël, et même de le rencontrer!

A 16h, le père Noël offrira un conte aux enfants, puis s'en suivra l'illumination du sapin.

La soupe bûcheronne sera distribuée à partir de 18h, pensez à réserver votre part (5€ la part) au 06.70.46.26.87 et à apporter votre contenant (en métal ou en verre si possible).

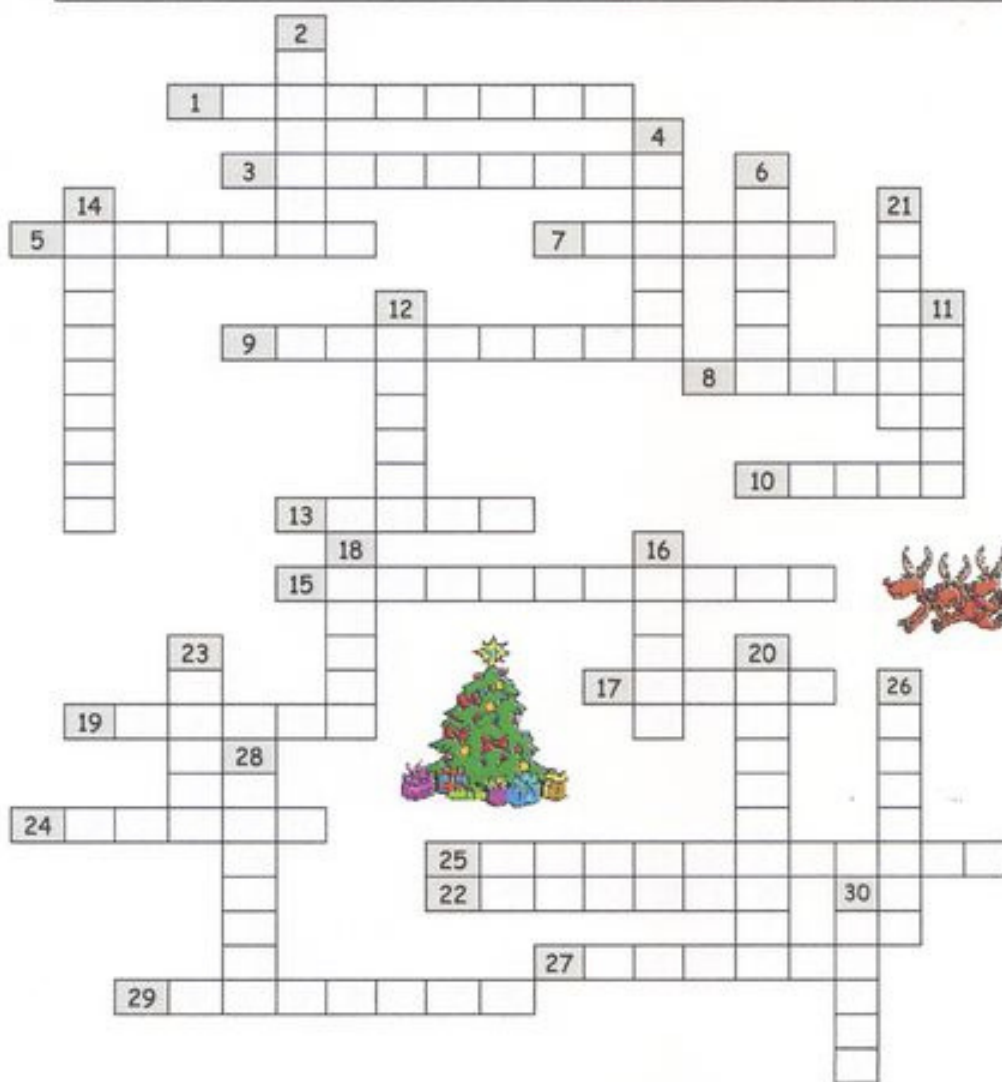
N'hésitez plus à enfiler votre plus beau pull de Noël et à venir participer à cette belle journée.



DIVERTISSEMENTS

MOTS-CROISES DE NOËL

MOTS CROISES DE NOEL



1. Moyen de transport du père Noël.
2. On la retrouve sous l'arbre de Noël.
3. Le père Noël doit y passer pour distribuer les cadeaux.
4. On peut la voir dans le ciel.
5. Ils tirent le traîneau du père Noël.
6. Ils aident le père Noël à fabriquer les cadeaux.
7. Il accompagnait l'âne dans l'étable où est né Jésus.
8. On parle de lui dans une chanson de Noël.
9. Dernier mois de l'année.
10. Noël en est une.
11. On célébrera bientôt la nouvelle
12. Tu as certainement bien hâte de le déballer.
13. Les étoiles ne brillent qu'à ce moment là !
- 17 Il porte des ailes mais ce n'est pas un oiseau.
- 18 On en écrit au moins une au nouvel an.
- 19 Plat principal de Noël.
- 20 Elle décore le sapin, la maison, les rues,...
- 21 On l'allume quand il n'y a plus d'électricité.
- 22 C'est léger, froid et blanc.
- 23 Lorsqu'il recouvre une toile d'araignée en hiver, c'est superbe.
- 24 On peut le faire avec du ruban.
- 25 Elles sont sur le sapin.
- 26 On les mange chauds ou glacés.
- 27 Tu le reçois à Noël.
- 28 Décoration que l'on met à l'extérieur ou à l'intérieur.

INFORMATIONS

TARTUFFE D'APRÈS TARTUFFE D'APRÈS TARTUFFE D'APRÈS MOLIÈRE

Le dôme débarque aux Millières.

Samedi 05 février 2022 à 20h00 Spectacle Tout Public

Salle polyvalente de ND des Millières

Seul en scène, Guillaume Bailliart, artiste-caméléon, relève le défi et endosse tour à tour tous les rôles, aidé seulement par les noms des personnages scotchés à même le sol.

Porté par le rythme, les fulgurances de l'œuvre de Molière et le souffle tempétueux d'une mécanique tout aussi implacable que peut l'être l'imposteur, le comédien nous offre ici un moment de pur théâtre.

MILONGA DE NOEL

En lien avec les stages mensuels de Tango argentin sera organisée une milonga de Noël le **dimanche 19 décembre** de 16h00 à 20h00 avec DJ (stages à partir de 10h45 le même jour dont un stage de musicalité) et.. à vos agendas pour le **grand week-end Tango du 22 et 23 janvier** : deux jours de stage avec deux couples de maestros, démonstration et grand bal le samedi soir.

Au plaisir de vous rencontrer sur la piste.

Billetterie en ligne sur le site du
Dôme Théâtre

Tél. Billetterie 04 79 10 44 80

TANGO DES LYS
A NOTRE DAME-DES-MILLIERES

Nadia et Asdine et leurs invités
Barbara FREY musicienne et danseuse
DJ Llabas

STAGE MENSUEL ET PRACTICA DE NOEL
Dimanche 19 décembre
initiation possible à 15h15

Retenez déjà le prochain stage..
2 jours de folie
les 23 et 24 janvier...

Programme

Accueil : Café à partir de 10h15

Matin :
cours avancé de 10h45 à 12h15

Auberge espagnol de Noël...

Après midi : 2 salles = 2 cours
13h30-15h30 = cours de musicalité avec Barbara (2 heures) ou
13h45-15h15 = cours tous niveaux -Valse - avec Nadia et Asdine

Grande practica de Noël : 16h00-20h00

Tarifs :
1 cours : 20 euros ; 2 cours : 35 euros
Cours de musicalité : 25 euros
Cours de musicalité + un cours de tango : 40 euros

Pratique offerte aux stagiaires ou 3 euros

Adhésion à l'association : 10 euros

Renseignements :
07 86 28 35 36 ou 06 63 54 70 89
nadiaeuguenia.makouf@gmail.com

COMMISSIONS EXTRA MUNICIPALES



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

La commune a cherché à rencontrer, le 30 juin dernier, les jeunes du village désireux de s'investir dans la vie de la commune. Seuls quatre jeunes milliersains étaient présents lors de cette rencontre.

Si tu as entre 12 et 17 ans et que tu souhaites t'engager dans ce projet, fais le nous savoir en t'inscrivant en mairie.

EMPLOI D'ÉTÉ



Le département a lancé un dispositif afin d'encourager les communes à mettre en place des chantiers collectifs, permettant d'améliorer le quotidien des habitants comme la rénovation, l'entretien du patrimoine ou la préservation de l'environnement. Il concerne les jeunes de 16 à 25 ans afin de leur donner une première expérience professionnelle et leur rémunération est prise en charge par le département pendant une semaine.

La commune s'est inscrite comme partenaire de cette opération : 3 jeunes de la communes âgés entre 16 et 17 ans ont participé au nettoyage de l'école, repeint des barrières d'un pont et arraché la mauvaise herbe sur un tronçon de voirie.



ETAT CIVIL

Les décès

Monsieur CHEVROT Georges, Hippolyte, le 29 juillet 2021

Madame BRAVARD Aline, Berthe, le 23 août 2021

CAHIER-D'HÉRY Renée, Georgette, 18 septembre 2021

Sincères condoléances aux familles

Sincères condoléances aux familles

LES 100 ANS DE MARTHE

Le 13 novembre, une cérémonie a été organisée pour les 100 ans de notre doyenne du village.



Marthe Piddat aux côtés du maire André Vairetto, des élus et de toute sa famille. Photo Le DL/A.P.

Née le 13 novembre 1921, Marthe Piddat a fêté ses 100 ans ce samedi 13 novembre. Avec toute sa famille, elle a été reçue en mairie par le maire André Vairetto, qui a tenu à rappeler que « Marthe est la deuxième centenaire du village, la première du XXI^e siècle ».

Native de Clichy (Hauts-de-Seine), elle s'est mariée

en 1941. Mère de trois enfants, elle a le bonheur d'avoir cinq petits-enfants et 14 arrière-petits-enfants. À la retraite de son mari Roger, ils ont quitté Paris pour rejoindre la maison familiale de Notre-Dame-des-Millières, en 1980.

Très impliquée dans la vie de la commune, Marthe Piddat a été conseillère municipale à la commission

d'aide sociale de 1983 à 1989 puis a passé deux ans dans une commission extra-municipale sous la mandature d'André Vairetto. L'implication dans la vie communale, c'est une histoire de famille, son oncle Marcel Piddat ayant été maire de Notre-Dame-des-Millières pendant 14 ans.

Bénévole pour la lutte contre le cancer jusqu'à

l'âge de 75 ans, elle vit toujours chez elle, très entourée par toute sa famille. Abonnée au Dauphiné Libéré depuis 41 ans, elle le lit de la première à la dernière page (sauf le sport...) sans lunettes, et indique avec une croix ce qui peut intéresser ses proches. « Et sa maison est toujours bien fleurie », concluait le maire.

A.P.

Article du Dauphiné Libéré

*il s'agit de son beau-père et non de son oncle



A nos chers lecteurs et
chers habitants

JOYEUSES FETES

Que les fêtes vous apportent beaucoup
d'amour et de joie

**TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ET MONSIEUR LE MAIRE
VOUS SOUHAITENT DE BELLES
FÊTES DE FIN D'ANNEE**